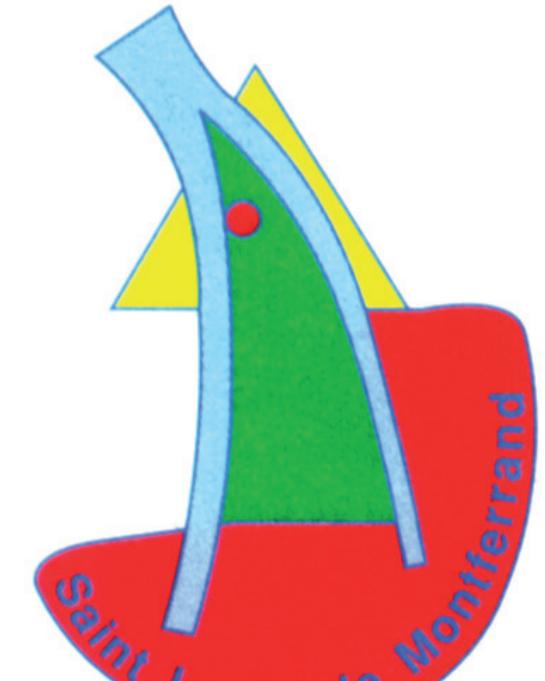


# SAINT-LOUIS- DE-MONTFERRAND : L'OUVERTURE SUR LE FLEUVE

Construisons ensemble  
les espaces libérés !

Exposition sur le projet  
du 16 au 30 novembre 2015

Plus d'informations et questionnaire en ligne sur  
[www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr)



BORDEAUX  
MÉTROPOLE

# LE PROJET POUR LA ZONE D'EXTRÊME DANGER

## DÉCEMBRE 1981

Les digues se rompent à Ambès :  
Saint-Louis-de-Montferrand est inondé.

## DÉCEMBRE 1999

La presqu'île d'Ambès est submergée par la marée.  
Le coût des dégâts est estimé à plus de 10 670 000 €

## FÉVRIER 2010

Suite à la tempête Xynthia, Saint-Louis-de-Montferrand  
est classée Zone d'extrême danger

## 15 COMMUNES DU TERRITOIRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE SONT EXPOSÉES AU RISQUE D'INONDATIONS FLUVIO-MARITIMES ET SERAIENT NATURELLEMENT SUBMERSIBLES SI LE FLEUVE N'ÉTAIT PAS ENDIGUÉ.

Saint-Louis-de-Montferrand constitue  
l'un des sites les plus vulnérables  
de l'agglomération.

Le classement en Zone d'extrême danger  
(ZED) a amené l'État à devenir propriétaire  
de 15 parcelles dans ce périmètre.

La démolition des habitations a débuté en 2012  
et est en voie d'achèvement, libérant ainsi  
des terrains disposés le long de la Garonne,  
du nord au sud de la commune.

L'État a mis ces parcelles à la disposition  
de la Ville, qui souhaite les aménager  
pour en faire des espaces de nature et de loisirs  
pour les habitants.

Les aménagements se feront en lien  
avec les travaux prévus par le plan de Gestion  
des Milieux Aquatiques et de Prévention  
des Inondations (Gemapi) visant à « sécuriser »  
les bords de Garonne face aux risques  
d'inondation.

Pour aider la Ville et Bordeaux Métropole  
à engager cette démarche, le Conseil  
d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
(CAUE) a réalisé en 2014 une étude sur le devenir  
possible de ces lieux, les opportunités  
qu'ils proposent pour renforcer les relations  
entre la ville et son fleuve et pour penser  
un nouveau projet d'espaces publics  
pour la commune.

## L'ÉTUDE « DES OUVERTURES VERS LE FLEUVE » A DÉVELOPPÉ 5 THÉMATIQUES :

- 1** Aller vers le fleuve
- 2** Se poser
- 3** Respecter, voire restaurer, les dynamiques naturelles
- 4** Cultiver le jardin
- 5** Des lieux d'art et de culture partagée,  
lieux de réappropriation, de création et  
d'expression



# LE PROJET POUR LA ZONE D'EXTRÊME DANGER

## LES 15 SITES DE PROJETS



### PARCELLE N° 1 (1 440 M<sup>2</sup>)

Pas de contact direct avec le fleuve  
• Potentialités : présence du parking de l'arrêt de bus et du hangar  
• Vocation envisageable : espace de nature



### PARCELLE N° 2 (1 830 M<sup>2</sup>)

Établir un lien par la berge pour relier la parcelle aux parcelles 3, 4 et 5



### PARCELLES N° 3, 4 ET 5 (8 310 M<sup>2</sup>)

Terrain ayant un accès au fleuve  
Présence d'un carrelet et d'une passerelle



### PARCELLES N° 6 (2 130 M<sup>2</sup>)

Terrain ayant un accès au fleuve  
Mitoyenneté avec un terrain de Bordeaux Métropole  
• Vocations envisageables : des fenêtres sur le fleuve, parc naturel sur le thème de la prairie humide, verger communautaire



### PARCELLES N° 7, 8 (5 790 M<sup>2</sup>) ET 9 (2 820 M<sup>2</sup>)

Végétation de murier et laurier rose  
- Beaux puits en pierre - Contact direct avec le fleuve  
Site d'intérêt général lié à sa position à l'embouchure de la jalle et au sud du parc du centre-ville.  
• Vocations envisageables : prolongation du parc communal - verger, jardins,



### PARCELLE N° 10 (1 010 M<sup>2</sup>)

### PARCELLES N° 11 ET 12 (2 050 M<sup>2</sup>)

Pas de contact direct avec le fleuve  
- proximité du centre-ville  
• Vocations envisageables : Vergers de fruitiers, jardins rucher



### PARCELLE N° 13 (1 250 M<sup>2</sup>)

Parcelle enclavée mais accès possible depuis la cale. Carrelet privé pouvant peut être mis à disposition de la commune



### PARCELLES N° 14 (1 800 M<sup>2</sup>)

Vestiges de jardins (pergola, muret en pierre)



### PARCELLE N° 15 (1 300 M<sup>2</sup>)

Vocations envisageables : jardins et vergers, aire de pique nique  
• Vocations envisageables : jardins et vergers, aire de pique nique



# LE PROJET POUR LA ZONE D'EXTRÊME DANGER

## QUI FAIT QUOI ?

### SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

Chef du projet, la Ville supervise et réalise les projets d'aménagement des parcelles en espaces publics naturels, équipés et ouverts aux habitants.  
[saintlouisdemontferrand.fr](http://saintlouisdemontferrand.fr)



### BORDEAUX MÉTROPOLE

accompagne la commune dans son projet d'aménagement et de valorisation de la nature en ville. Elle pilote également la démarche participative liée à ce projet.

[bordeaux-metropole.fr](http://bordeaux-metropole.fr)



### LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (CAUE)

conseille la Ville dans la programmation des aménagements.

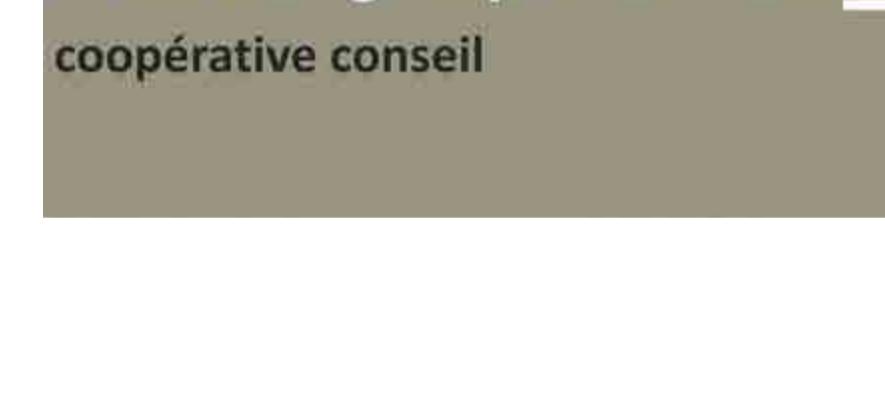
[cauegironde.com](http://cauegironde.com)



### L'AGENCE PLACE

Coopérative-Conseil, elle anime la démarche participative.

[place-reflex.org](http://place-reflex.org)



### LES JARDINS D'AUJOURD'HUI ET PLACE AUX JARDINS !

Ces associations aident la Ville dans son projet de vergers et jardins.

[association-les-jardins-daujourd'hui.asso-web.com](http://association-les-jardins-daujourd'hui.asso-web.com)

[placeauxjardins.blogspot.fr](http://placeauxjardins.blogspot.fr)



### LES HABITANTS, LES RIVERAINS, LES ASSOCIATIONS

Ils sont associés au tout début des réflexions, afin de faire bénéficier les aménageurs de leur connaissance des lieux. Ils sont informés en continu de l'avancement de la démarche et sont consultés pour faire connaître leurs envies, leurs craintes, leurs attentes. Ils participent aux réflexions pour amener des idées, des suggestions et enrichir le travail des concepteurs.